

## La Corriveau



*Illustration: Léonard Bouchard*

Marie-Josephte Corriveau était la fille de Joseph Corriveau et de Françoise Bolduc, de Saint-Vallier de Bellechasse. Joseph et Françoise eurent neuf enfants, dont Marie-Josephte «La Corriveau» qui naquit le 14 mai 1733.

À seize ans, Marie-Josephte épousa Charles Bouchard qui était alors âgée de 23 ans et était cultivateur. Pendant les onze années qu'ils vécurent ensemble, ils eurent trois enfants. Puis, Charles mourut de façon soudaine sans que personne ne puisse en expliquer vraiment la cause. Cette mort étrange et inopinée fit courir bien des rumeurs. On racontait que Marie-Josephte, fort jalouse, s'était débarrassée d'un mari un peu trop libertin à son goût, en lui versant du plomb fondu et bouillant dans une oreille alors qu'il dormait. Cependant, on ne put jamais rien prouver et Marie-Josephte épousa après quinze mois de veuvage, Louis Dodier.

Quelques mois plus tard, Louis mourait à son tour. On le trouva au petit matin, dans un enclos à chevaux, la tête écrasée.

Cette fois, la justice fit enquête. «La Corriveau», jouant d'astuces et de perfidie, fit tant et si bien qu'elle convainquit son père, Joseph Corriveau, de s'avouer coupable du meurtre de Louis. Un premier procès eut lieu au couvent des Ursulines à Québec. Un tribunal militaire formé de douze officiers anglais condamna à mort Joseph Corriveau. Ce même tribunal condamna aussi Marie-Josephte à 60 coups de fouet sur un dos nu et on devait aussi la marquer d'un M (pour meurtrière) au fer rouge, à la main gauche. Elle était accusée de complicité. Ces sentences ne furent jamais exécutées. Le pauvre Joseph affirma à un père Jésuite son innocence et désigna sa fille comme seule responsable du meurtre de son mari. Quelques jours plus tard, la Cour s'étant à nouveau consultée, entendit les aveux de Marie-Josephte s'avouant coupable d'avoir tué son mari de plusieurs coups de hache durant son sommeil, de l'avoir traîné à l'écurie pour tenter de faire croire qu'un cheval lui avait écrasé la tête. Cette fois le verdict tomba et la sentence disait:

«Marie-Josephte Corriveau sera mise à mort pour ce crime et son corps sera suspendu dans les chaînes, à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.»

L'exécution eut lieu sur les Buttes-à-Nepveu, près des Plaines d'Abraham. Son cadavre fut mis dans une cage de fer accrochée à un poteau, à un carrefour de Lévis. On décrocha la cage seulement en mai après des demandes répétées des habitants de Lévis qui disaient entendre des plaintes, des grincements des crochets de fer de la cage et d'autres bruits nocturnes venant du carrefour.

La cage fut très probablement enterrée dans le cimetière derrière l'église du village puisqu'en 1840, lors de l'agrandissement du cimetière, on retrouva la cage avec quelques ossements. Elle fut vendue à l'impresario Barnum, de New York, qui l'exposa comme curiosité pendant plusieurs

années.

